

ACTION 2 : Sécuriser les routes : informer / sensibiliser les automobilistes.

Date de création :
Avril 2019

Date de mise à jour :

AXE 4 : PROMOUVOIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

Objectif Global 1 : Améliorer la sécurité routière

Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable

(forte et modérée)



Contribution aux 5 finalités du Développement Durable

(forte et modérée)

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	<input checked="" type="checkbox"/>
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action

Porteur de l'action	Commune d'Allinges
Contexte	La circulation en agglomération engendre des inconvénients fréquemment amplifiés par une vitesse excessive, qui nuisent à la qualité de l'air, génèrent du bruit, des risques d'accidents, impactent les conditions de vie des riverains
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">➤ Lutter contre le non-respect des limitations de vitesse des voitures et des camions, les nuisances liées à la circulation routière au sein du village pour :<ul style="list-style-type: none">● l'amélioration du bien-être des habitants,● le respect de l'environnement.➤ Contribuer à la recherche de solutions applicables dans le cadre de l'engagement de la commune visant la labellisation <i>Notre Village Terre d'Avenir</i>.➤ Par des moyens adaptés, démontrer la détermination de la commune d'Allinges pour l'application stricte des conditions de circulation.
Moyens	<ul style="list-style-type: none">➤ Intervenir pour faire respecter la vitesse <p><i>Réduire la vitesse permet d'améliorer la qualité de l'air (tant que la circulation reste fluide), la sécurité routière, la</i></p>

	<p><i>consommation d'énergie et apporte une plus-value en matière de valeur urbaine pour les zones riveraines.</i></p> <p><i>Après validation de l'avant projet par le Conseil municipal, il conviendra de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer, informer la population sur le sens de la démarche et l'impliquer dans la réflexion afin d'obtenir son adhésion, et après approbation la conduire à accepter d'appliquer sur le plan personnel la règle définie en commun. ➤ Sensibiliser les usagers privés ou professionnels, empruntant les routes dans l'agglomération, pour les inciter à avoir un comportement adapté et raisonnable dont le respect de la vitesse. On peut considérer que bien des conducteurs de tous âges roulent inconsciemment en excès de vitesse surtout lorsque la voie est libre. ➤ Mettre à disposition des moyens de sensibilisation et/ou dissuasifs tels que signalisations par panneaux de rappels de limitation, radars pédagogiques. ➤ Effectuer des contrôles ponctuels de gendarmerie dès la mise en application de la démarche, confirmant la volonté de mettre un terme à ce type de nuisances. ➤ Informer les usagers endogènes ou exogènes sur l'ensemble de la démarche. Pour affirmer la résolution des élus et des résidents d'appliquer cette décision dans le cadre de l'Agenda 21, tous les usagers en seraient informés par l'installation de panneaux explicites et sans ambiguïté aux entrées du village.
Indicateurs de suivi	Diminution effective ou ressentie de la vitesse sur les routes de la commune

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune d'Allinges
Durée et/ou périodicité	2019
Date de l'exécution effective	2020 et 2021
Partenaires et outils	Allingeois-Gendarmerie-Prévention routière.

Coût de l'action	
Estimation du coût global	1 500 € + 1 600 € radar pédagogique
Coût pour la commune	1 500 € + 1 600 € radar pédagogique
Aides et subventions	